

30 & 31 mars 2017

Montpellier, Agropolis International

COLL
OQUE

Eviter Réduire Compenser

les impacts des aménagements
sur la biodiversité



Un événement inscrit dans la dynamique de la
Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser Occitanie



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

ATELIERS : Quels besoins et quelles problématiques pour de futurs travaux de Recherche ?

ATELIER 2 : 14h-16h30

Problématiques soulevées par les méthodes d'évaluation de la compensation écologique.

Amphithéâtre L. Malassis.

- Question des impacts cumulés : quelle prise en compte dans les études et les méthodes, et comment s'en saisir pour établir des seuils d'impact rédhibitoires ?
- Prise en compte des continuités écologiques dans les volets Eviter, Réduire et Compenser.
- Nouvelles exigences réglementaires de la Loi Biodiversité et paysage, méthodes d'évaluation quantifiant la compensation par équivalence, variantes d'aménagement "de moindre impact« (volets éviter et réduire).

Animateurs : **Sylvain Pioch** (CEFE, UPVM), **John Thompson** (CEFE), **Agnès Méchin** (CEFE, UPVM, ECO-MED), **Céline Jacob** (CEFE).

Intervenants : Baptiste Regnery (Observatoire Régional de l'Environnement Poitou Charente), Fabien Quétier (Biotope), Alexandre Cluchier (Ecomed), Karine Jacquet (Barbanson), Sylvain Moulherat (Terroiko), Sébastien Thorin (Créocéan), Emilie Perrier (DREAL Occitanie).



ATELIER 2 : RESTITUTION

Les impacts cumulés

- Comment développer une approche régionale de manière anticipée pour sortir de l'approche projet par projet? Qui? Avec quels moyens?
- Comment intégrer les effets de seuils dans l'évaluation des impacts cumulatifs?
- Comment définir un état de référence sur lequel se baser pour évaluer les impacts cumulatifs?

Le SRCE

- comment prendre en compte des échelles écologiques avec des échelles de plans, projets et programme ?
- nécessité de développer des outils de communication experts / acteurs de territoires, accessibles et utiles pour les acteurs des territoires)
- travailler sur des modèles SIG à l'interface "écologie / réglementation en aménagement", capables d'aider les décideurs publics dans les choix d'aménagements futurs

ATELIER 2 : RESTITUTION

Nouvelles exigences réglementaires de la Loi Biodiversité et méthodes biophysiques

- travailler sur le développement d'outils méthodologiques / contrôles, mais pas les outils réglementaires
- comment densifier pour sortir de la logique « ratio » et surface à acquérir (pression foncière)
- Comment prendre en compte le nécessaire besoin d'espace pour la nature dans les méthodes de conception d'ERC? Et dans l'application de la compensation?